

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4018-2017 Phase 2

Date : 28 juin 2018

<b>HEURE</b>	<b>REMARQUES</b>
FCEI	Me Jean-Philippe Thériault, en remplacement de Me André Turmel
ROEÉ	Me Franklin S. Gertler
SÉ-AQLPA	Me Dominique Neuman
Énergir	Me Hugo Sigouin-Plasse
Régie	Me Simon Turmel
	Mme Françoise Gagnon
	Me Louise Rozon
9 h 04	Début de la rencontre préparatoire
9 h 04	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 06	Remarques préliminaires de Me Simon Turmel sur le déroulement de la rencontre préparatoire. Il reprend la lettre du 21 juin 2018 d'Énergir (pièce A-0023)
9 h 09	Représentations d'Énergir par Me Hugo Sigouin-Plasse. Me Sigouin-Plasse reprend l'historique du dossier, réfère aux motifs (pièce B-0007) et à l'art 85.41 de Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi), à la décision D-2017-051 (p. 50 et 51) dans le présent dossier, puis à la pièce B-0001 et à la décision procédurale D-2018-074 du dossier R-4043-2018. Me Sigouin-Plasse se demande s'il est préférable de maintenir le traitement réglementaire classique dans ce dossier ou de renoncer à l'examen des PGEÉ car, selon Énergir, il existe d'une part un risque réel et immédiat de décisions contradictoires, ce qui interpelle la notion de dispendance et, d'autre part, dans les prochaines semaines, les mêmes équipes d'Énergir et probablement de la Régie échangeront des DDR nombreuses, qu'il faudra les analyser pour un même résultat, l'approbation des PGEÉ Énergir suggère donc de considérer le dossier 4043-2018 comme étant le forum approprié pour l'examen des PGEÉ. Et si tel est le cas Énergir propose de : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cesser l'examen de la preuve dédiée au PGEÉ d'Énergir produite en phase 2 dans le dossier R-4018-2017</li> <li>➤ Fixer des tarifs, maintenir pour 2018-2019, jusqu'à ce que la régie rende une décision dans 4043, l'offre de PGEÉ 2017-2018 sans ajuster la demande tarifaire déposée en phase 2 pour ne pas retarder le calendrier.</li> <li>➤ Selon Énergir, le statu quo ne devrait pas être maintenu.</li> </ul> Enfin, il propose de poursuivre ses représentations lorsque les participants auront fait leurs représentations
9 h 41	Fin des représentations d'Énergir par Me Sigouin-Plasse
9 h 41	Questions de Me Louise Rozon à Me Sigouin-Plasse sur la préoccupation de la Régie sur l'impact tarifaire des décisions qu'elle rend dans ses dossiers
9 h 50	Fin des questions de Me Rozon à Me Sigouin-Plasse
9 h 50	Questions de Me Simon Turmel à Me Sigouin-Plasse : Que fait-on du travail fait dans le dossier R-4018-2017 ? Suspension ou suppression ?

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4018-2017 Phase 2

Date : 28 juin 2018

<b>HEURE</b>	<b>REMARQUES</b>
9 h 52	Fin des questions de Me Turmel à Me Sigouin-Plasse
9 h 52	Me Jean-Philippe Thériault, pour la FCEI, ne formule aucun commentaire
9 h 53	Représentations de Me Franklin S. Gertler pour le ROÉÉ Le ROÉÉ ne peut appuyer la proposition d'Énergir et demande à la Régie de s'opposer à la demande d'Énergir
10 h 09	Fin des représentations de Me Gertler
10 h 09	Questions de Me Turmel à Me Gertler (Respect de l'art. 72 de la Loi)
10 h 12	Fin des questions de Me Turmel à Me Gertler
10 h 12	Questions de Me Rozon à Me Gertler
10 h 18	Fin des questions de Me Rozon à Me Gertler
10 h 18	Me Turmel demande à Me Dominique Neuman s'il en a pour longtemps avec ses représentations
10 h 18	Me Neuman en aura pour un certain temps
10 h 18	L'audience est suspendue
10 h 30	Reprise de l'audience
10 h 30	Représentations de SÉ-AQLPA par Me Dominique Neuman Me Neuman demande aux participants d'ouvrir la pièce C-SÉ-AQLPA-0019 pour référence. SÉ-AQLPA revient sur le sujet du risque de décisions contradictoires, apporté par Énergir, dans le présent dossier et le 4043-2018. Il rappelle que les dossiers se recoupent et s'influencent souvent et la Régie gère cette situation. Selon SÉ-AQLPA, la Régie devrait procéder tel que prévu au présent dossier sur le PGÉÉ d'Énergir
11 h 05	Fin des représentations de SÉ-AQLPA par Me Neman
11 h 05	Questions de Me Rozon et Me Turmel à Me Neuman
11 h 14	Fin des questions de Me Rozon et Me Turmel à Me Neuman
11 h 14	Réplique de Me Sigouin-Plasse pour Énergir
11 h 28	Fin de la réplique de Me Sigouin-Plasse pour Énergir
11 h 28	Questions de Mme Françoise Gagnon
11 h 31	Fin des questions de Mme Gagnon
11 h 31	Rectification de Me Neuman (bonification en efficacité énergétique plaidée par Me Sigouin-Plasse)
11 h 32	Remerciements. Fin de la rencontre préparatoire

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-4018-2017 Phase 2

Date : 28 juin 2018

<b>HEURE</b>	<b>REMARQUES</b>
	Isabelle Taleyssat, greffière-audicière

**PROCOLE D'OUVERTURE**  
**RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU 28 JUIN 2018**

**DOSSIER : R-4018-2017 Phase 2**

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT  
ET DE MODIFICATIONS DES *CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF* D'ÉNERGIR À  
COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M<sup>e</sup> Simon Turmel (Président de la formation), M<sup>me</sup> Françoise Gagnon et M<sup>e</sup> Louise Rozon**

La procureure de la Régie est **M<sup>e</sup> Amélie Cardinal**, accompagnée de **M<sup>me</sup> Marilou Lefrançois, stagiaire en droit**

La **demanderesse** est :

**ÉNERGIR, s.e.c.**

Représentée par Me Hugo Sigouin-Plasse

Les **participants** à la rencontre préparatoire sont :

**FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC) (FCEI)**

représentée par M<sup>e</sup> André Turmel

**OPTION CONSOMMATEURS (OC)**

représentée par M<sup>e</sup> Éric David

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)**

représenté par M<sup>e</sup> Franklin S. Gertler

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)**

représenté par M<sup>e</sup> Dominique Neuman

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

représentée par M<sup>e</sup> Catherine Rousseau

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?**

---

---

---

**Je demanderais aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.**

**Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.**

**Début : 9 h 04**

**Fin : 11 h 32**